

Guide de la **Rentrée**

2018-2019



Des tout-petits aux lycéens



Sommaire

P.3 Nouveauté pour le calcul du quotient familial

⇒ Les démarches obligatoires

- P. 4 Le Portail famille.
- P. 5 Inscriptions à l'école maternelle et élémentaire.
- P. 6 Inscription au restaurant scolaire.
- P. 6 Inscription aux transports.

⇒ Dates des vacances scolaires

- P. 6 Les vacances scolaires 2018-2019 - Zone C.

⇒ Les établissements scolaires de la Ville

- P. 7 Les écoles maternelles.
- P. 7 Les écoles élémentaires.
- P. 8 Les collèges.
- P. 8 Les lycées.
- P. 8 Les établissements privés spécialisés.

P.8 Les associations de parents d'élèves

⇒ Avant et après l'école

- P. 9 L'accueil périscolaire.
- P. 9 L'école multisports.
- P. 9 Les études dirigées.
- P. 9 Les classes d'environnement.

⇒ L'accompagnement des jeunes et des familles

- P. 10 Le programme de Réussite éducative.
- P. 10 > 11 Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.
- P. 11 Le Réseau d'Education Prioritaire.
- P. 11 Le Service Minimum d'Accueil (SMA).
- P. 11 > 14 Le BIJ (Bureau Information Jeunesse).
- P. 14 Les antennes du BIJ
- P. 14-15 L'Espace Public Numérique d'Etampes (EPN).
- P. 15 Le C.I.O (Centre d'Information et d'Orientation).
- P. 15 Le PAEJ Point Accueil Ecoute Jeunes.
- P. 15 Le Centre de Protection Maternelle Infantile.
- P. 16 Le Centre de Planification et d'Education Familiale du Conseil départemental de l'Essonne.
- P. 16 L'Atelier Groupe famille.

⇒ Les aides bienvenues

- P. 17 L'Allocation Etampoise de Rentrée.
- P. 18 La cantine à 0,15 €.
- P. 18 Les études dirigées à 1 € par mois et les accueils de loisirs à 1 € par jour.
- P. 18 Les aides de la Caisse des Ecoles.
- P. 18 Le dispositif « Coup de pouce ».
- P. 19 Le Pass'Rentrée.
- P. 19 Les aides supplémentaires.
- P. 19 Les aides attachées au collège et au lycée.
- P. 19 Obtenir une bourse.
- P. 19 Fonds sociaux.
- P. 19 Bons plans.
- P. 20 Le ticket loisirs jeunes de la Caf.
- P. 20 Le ticket loisirs Région.
- P. 20 Le tremplin Citoyen du Département.
- P. 20 Le Dispositif Culture du Cœur.

⇒ Jeunes citoyens

- P. 21 Le Conseil Municipal des Jeunes.

⇒ S'amuser, se détendre

- P. 22 Les Accueils de loisirs pour les mercredis et les vacances.
- P. 22 > 23 Les Accueils de loisirs des Maisons de Quartier.
- P. 25 > 26 Les Maisons de Quartier.
- P. 24 Le Pôle de développement culturel des quartiers.
- P. 24 Le studio de répétition.
- P. 24 Le Musée et le service animation du patrimoine.
- P. 24 Le Musée intercommunal d'Etampes.
- P. 24 Les Archives municipales.
- P. 25 L'Atelier d'Arts plastiques.
- P. 25 Le Théâtre.
- P. 25 CinEtampes.
- P. 25 Le Conservatoire de musique Intercommunal (CRI).
- P. 26 La Bibliothèque Diane-de-Poitiers.
- P. 26-27 La Bibliothèque Ulysse.
- P. 27 Lire et faire lire.

⇒ Les règles de vie en communauté

- P. 28 La pause déjeuner.
- P. 28 Protection des mineurs de moins de 13 ans.

Edito :

Chers parents,

Plus de 3 000 élèves reprennent le chemin de l'école cette année dans les 20 écoles maternelles et élémentaires de la Ville. Pour les plus petits, cette rentrée sera un grand moment, comme pour les plus grands, car la rentrée scolaire reste incontestablement un événement important dans la vie des familles et des enfants.

Pour que cette première rentrée ou le retour à l'école se passent dans les meilleures conditions, des travaux d'aménagement et d'embellissement ont été effectués pendant les vacances estivales dans les structures scolaires.

Toujours à l'écoute des parents, des besoins des enfants mais aussi en poursuivant un travail de concertation avec l'ensemble de la Communauté scolaire, la Ville d'Etampes étoffe chaque année ses services et adapte ses équipements scolaires. Comme, par exemple, **l'ouverture cette année d'une classe supplémentaire à l'école maternelle Elsa-Triolet.**

Cette ouverture anticipée et préparée rappelle qu'à Etampes, l'apprentissage des savoirs, l'égalité des chances à la réussite scolaire, les conditions d'exercice des enseignants et du personnel travaillant au sein des écoles étampaises sont des priorités municipales.

C'est donc avec cette même logique que ce nouveau guide a été élaboré. Il présente et recense tous les services, prestations et dispositifs mis en place afin de répondre à vos questions et rendre vos démarches plus simples.

Il vous explique également à quoi sert et comment utiliser le « Portail famille » qui fête son premier anniversaire cette année.

Ce guide est le vôtre. Il est là pour vous accompagner. Et comme les besoins comme les situations peuvent changer en cours d'année, vous pourrez le consulter sur sa version papier ou sa version numérique qui reste en ligne jusqu'à la prochaine rentrée sur **www.etampes.fr rubrique « Guides ».**

À toutes et tous, enfants et parents, l'équipe municipale vous souhaite une très bonne rentrée et une belle année scolaire, et nous restons à votre entière écoute et disposition tout au long de ces mois studieux qui se profilent.

Bernard LAPLACE
Maire d'Etampes

Marie-Claude GIRARDEAU
*1^{ère} Maire-adjoint chargée de
la Vie scolaire et de
l'Enseignement supérieur*

Nouveauté : calcul du quotient familial pour 2019

IMPORTANT :

Votre quotient ainsi que les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2017/2018 sont maintenus jusqu'au 31 décembre 2018.

SPÉCIAL RESTAURANT SCOLAIRE :

Il est impératif que les repas des enfants soient réservés avant le 3 septembre, jour de la rentrée scolaire. La réservation peut se faire à la journée, à la semaine, au mois ou pour l'année scolaire.

A NOTER :

Toute réservation ou annulation doit être effectuée 48 h à l'avance. Cette démarche est essentielle. Elle permet en premier lieu de veiller à la sécurité de l'enfant dont la présence au sein de l'établissement scolaire sur le temps du midi sera, par cette réservation, assurée. Elle optimise également la gestion de la Cuisine municipale en certifiant à l'avance le nombre de repas à produire.

LE CALCUL DU QUOTIENT.

Pour 2019, il sera nécessaire de le refaire calculer avant le 14 décembre 2018.

Pour les familles déjà allocataires de la Caf, il n'est plus nécessaire de se déplacer au service Facturation.

DANS TOUS LES AUTRES CAS, IL EST INDISPENSABLE DE FOURNIR :

> L'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 accompagnés des justificatifs des prestations familiales de l'organisme dont vous dépendez.

Pour toute autre modification de votre situation (*familiale, professionnelle...*) il suffit de faire parvenir les justificatifs en se connectant sur le Portail famille :

<https://www.espace-citoyens.net/portailfamilledeletampois/espace-citoyens/>

MISE À JOUR DES COORDONNÉES PERSONNELLES

En cas de changement d'adresse, de téléphone, signalez-le sur le Portail famille ou au 01 69 92 13 13 ou par mail : portail.famille@mairie-etampes.fr

— Pour toutes informations complémentaires —

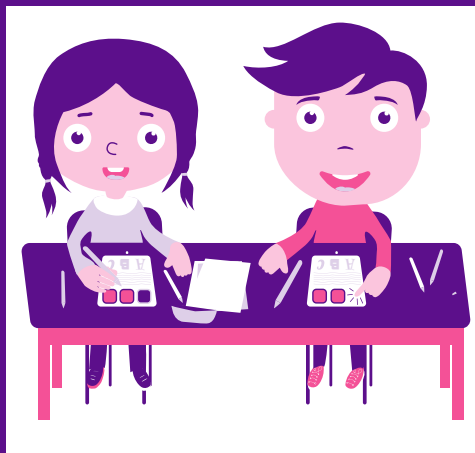
Service Facturation : 01 69 92 13 13

Les démarches obligatoires

DÉDOUBLEMENT DES CP

A compter de la rentrée de septembre 2018, les élèves scolarisés en CP dans les établissements en zone de Réseaux d'Education Prioritaire (REP) et d'Education Prioritaire Renforcée (RPR) bénéficieront d'un taux d'encadrement inédit : **un professeur pour 12 élèves environ.**

La Ville d'Etampes accompagne cette mesure en mettant à disposition des professeurs concernés des moyens matériels : tableaux, bureaux... en fonction de leurs besoins.



● Le Portail famille :

un outil devenu indispensable aux familles !

Avec son espace sécurisé et personnalisé, le Portail famille permet :

- ⇒ de faire des demandes de place pour les tout-petits au sein des structures Petite Enfance.
- ⇒ d'inscrire et de modifier les jours de présence des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire aux activités de la Ville et de la CAESE (études dirigées de la CAESE, restaurants scolaire d'Etampes...).
- ⇒ de gérer les coordonnées personnelles et les factures.
- ⇒ d'effectuer vos paiements en ligne.

Pour les familles ne disposant pas d'accès à Internet, il est possible de consulter le Portail famille au sein des espaces publics numériques étampois :

- ⇒ Quartier de Guinette - Espace Zarafa
avenue des Meuniers - Tél. : 01 60 80 00 44
- ⇒ Quartier Saint-Michel - Espace Camille-Claudiel
119 bis, Bd Saint-Michel - Tél. : 01 69 95 50 00
- ⇒ Quartier Centre-Ville - BIJ
12, rue Magne - Tél. : 01 69 16 17 60

Vous pouvez également vous rendre au service Facturation pour effectuer vos démarches.

POUR VOUS CONNECTER AU PORTAIL FAMILLE :

www.mairie-etampes.fr ou www.caese.fr

● Pensez aux inscriptions

La scolarité en école élémentaire est obligatoire à partir de 6 ans. Cependant, les écoles maternelles accueillent les enfants dès 3 ans.

> A L'ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions pour une rentrée en septembre sont recueillies dès le mois de novembre de l'année précédente.

> A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les enfants entrant au Cours Préparatoire en septembre sont inscrits dès le mois de mars.

Documents nécessaires à l'inscription :

- ⇒ Livret de famille ou acte de naissance ;
- ⇒ Extrait du jugement de divorce ou de séparation si nécessaire ;
- ⇒ Justificatif de domicile (quittance de loyer, taxe d'habitation, acte notarié ou dernier d'avis d'imposition) ;
- ⇒ Coordonnées téléphoniques personnelles et professionnelles des parents ;
- ⇒ Carnet de vaccinations de votre enfant ;
- ⇒ Numéro d'assurance responsabilité civile ;
- ⇒ Numéro d'allocations familiales.

Si vous êtes hébergé, vous devez fournir : une attestation d'hébergement et un justificatif de domicile (quittance de loyer ou impôts locaux) de la personne qui héberge, ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité.

C'EST OBLIGATOIRE

- ⇒ **Les vaccins obligatoires** : DT-Polio (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite). D'autres sont vivement recommandés (ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole) et Coqueluche.
- ⇒ Les dates de rappel sont également importantes.
- ⇒ **L'assurance scolaire** est vivement conseillée pour couvrir les dommages occasionnés ou subis par votre enfant lors d'activités proposées par son établissement scolaire (visite, voyage, activités périscolaires...).

NOUVEAUTÉ 2018

L'école maternelle Elsa-Triolet disposera dès la rentrée de septembre 2018 d'une classe supplémentaire.



A SAVOIR

Les classes de toute petite section (enfant de moins de 3 ans) des écoles Jean-de-La-Fontaine et Le Petit Prince sont maintenues pour la rentrée de septembre 2018.

> AU RESTAURANT SCOLAIRE

Les repas sont élaborés par la Cuisine centrale. Les menus sont validés par une diététicienne et sont consultables sur le de la Ville d'Etampes. www.mairie-etampes.fr > outils pratiques

Chaque mois,

Un
repas
BIO

est servi



A SAVOIR

Chaque mois, un repas bio est servi dans les écoles maternelles et élémentaires. Un établissement scolaire, différent à chaque session, accueille une animation pour expliquer cette démarche.

> AUX TRANSPORTS

Pour pouvoir emprunter les transports scolaires, les élèves des écoles maternelles et élémentaires doivent impérativement présenter leur titre de transport : **la Carte Scol'R**.



Une aide complémentaire pouvant atteindre 100% peut être accordée par le CCAS (sous conditions).

NOUVEAUTÉ :

Le règlement de la carte Scol'R 2018/2019 pourra être effectué auprès du service « Point Info Transport »

Pour une première demande : un formulaire est à retirer auprès du service « Point Info Transport ».

Pour un renouvellement : un formulaire à remplir est adressé automatiquement par courrier par le service « Point Info Transport ».

Pour l'année 2018/2019 la participation des familles s'élève à 125 € par enfant. Ce montant est fixé par le STIF et le Conseil départemental.

50 % de ce montant est pris en charge par la Ville sur présentation :

- ⇒ Du titre de transport accompagné de la photo de l'élève ;
- ⇒ D'un justificatif de domicile (quittance de loyer de moins de 3 mois ou de la taxe d'habitation) ;
- ⇒ Du livret de famille ;
- ⇒ D'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal.

Où faire ses démarches ?

**Service Vie scolaire et service Facturation
Point Info Transport**
Avenue du Marché-Franc

Tél. : 01 69 92 13 17.

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
De 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
Jeudi : de 8 h 30 à 12 h.



A SAVOIR

La Carte « IMAGINE » 2018/2019 pour les collégiens, lycéens et étudiants : la demande de cette carte se fait sur le site navigo.fr – rubrique « je gère ma carte ».
L'EPN peut accompagner cette démarche :
EPN -12, rue Magne
Tél. : 01 69 16 17 60.

Dates des vacances scolaires 2018-2019 - Zone C

> RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019 :

Lundi 3 septembre 2018.

> VACANCES DE LA TOUSSAINT :

Fin des cours : samedi 20 octobre 2018.
Reprise lundi 5 novembre 2018.

> VACANCES DE NOËL :

Fin des cours : samedi 22 décembre 2018.
Reprise lundi 7 janvier 2019.

> VACANCES D'HIVER :

Fin des cours : samedi 23 février 2019.
Reprise lundi 11 mars 2019.

> VACANCES DE PRINTEMPS :

Fin des cours : samedi 20 avril 2019.
Reprise lundi 6 mai 2019.

> VACANCES D'ÉTÉ :

Samedi 6 juillet 2019.

Les établissements scolaires de la Ville

LES ÉCOLES MATERNELLES

- **Ecole Elsa-Triolet**
91, boulevard Saint-Michel.
Tél. : 01 64 94 33 80.
- **Ecole Éric-Tabarly**
5, avenue de l'Atlantique.
Tél. : 01 69 16 14 62.
- **Ecole Hélène-Boucher**
30 bis, rue Saint-Martin.
Tél. : 01 64 94 08 33.
- **Ecole Louise-Michel**
Rue Salvador-Allende.
Tél. : 01 64 94 65 07.
- **Ecole Jacques-Prévert**
Avenue des Meuniers.
Tél. : 01 64 94 23 81.
- **Ecole Jean-de-La-Fontaine**
Rue Jean-Etienne-Guettard.
Tél. : 01 64 94 30 85.
- **Ecole Le Port**
Place du Port.
Tél. : 01 64 94 08 84.
- **Ecole Le Petit Prince**
19, mail Antoine-de-Saint-Exupéry.
Tél. : 01 64 55 80 93.
- **Ecole Marie-Curie**
2, impasse du Prateau.
Tél. : 01 64 94 03 78.
- **Ecole Pauline-Kergomard**
18, rue de Valory.
Tél. : 01 64 94 04 66.
- **Ecole Simone-de-Beauvoir**
Rue du Pont-Saint-Jean.
Tél. : 01 64 94 18 80.



LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- **Ecole André-Buvat**
20 bis, rue Saint-Martin.
Tél. : 01 64 94 06 56.
- **Ecole Éric-Tabarly**
5, avenue de l'Atlantique.
Tél. : 01 69 16 14 51.
- **Ecole Hélène-Boucher**
6, rue de la Porte brûlée.
Tél. : 01 64 94 06 95.
- **Ecole Jacques-Prévert**
Avenue des Meuniers.
Tél. : 01 64 94 39 61.
- **Ecole Jean-de-La-Fontaine**
Rue Jean-Etienne-Guettard.
Tél. : 01 64 94 10 10.
- **Ecole Le Port**
Place du Port.
Tél. : 01 64 94 04 22.
- **Ecole Les Prés**
15, promenade des Prés.
Tél. : 01 64 94 14 39.
- **Ecole Louis-Moreau**
126, rue Saint-Jacques.
Tél. : 01 64 94 08 82.
- **Ecole Le Petit Prince**
19, mail Antoine-de-Saint-Exupéry.
Tél. : 01 64 55 80 90.

LES COLLÈGES

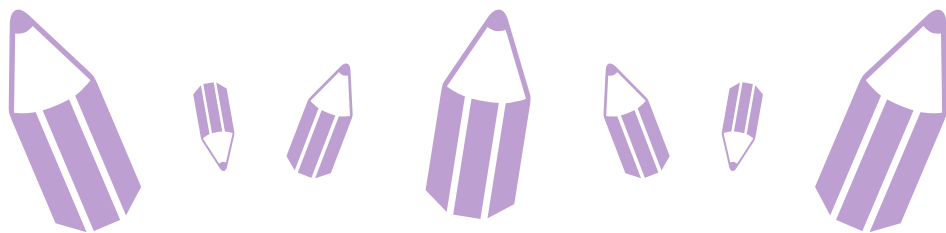
- **Collège Guettard**
20, Rue Saint-Antoine.
Tél. : 01 64 94 40 18.
- **Collège de Guinette**
Avenue des Meuniers.
Tél. : 01 64 94 22 84.
- **Collège Marie-Curie**
54, boulevard Berchère.
Tél. : 01 64 94 87 55.

LES LYCÉES

- **Lycée Geoffroy-Saint-Hilaire**
4, avenue Geoffroy-Saint-Hilaire.
Tél. : 01 69 92 17 70.
- **Lycée Professionnel Nelson-Mandela**
8, rue Julien-Pranville.
Tél. : 01 69 92 15 15.

LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ET SPÉCIALISÉS

- **Institution Jeanne-d'Arc**
(de la maternelle au lycée)
11, boulevard Henri-IV
Tél. : 01 69 16 14 40.
- **Maison Familiale Horticole de l'Essonne Verte**
Domaine de Vauroux - Rue du Professeur Tubiana BP162.
Tél. : 01 64 94 75 75.



LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

- **AEEP**
155, rue de la République
Présidente :
M. Moïse MOUDIO
Tél : 06 24 39 83 54
Peep.etampes@wanadoo.fr
- **ALPERE**
(Association laïque de Parents d'Elèves de la Région d'Étampes)
Séverine MAYOL et
Syma TAFRESHI RAD
Association.alpere@gmail.com
- **APEL**
(Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)
Jda.apel.etampes@orange.fr
- **FCPE**
Conseil local du Centre-Ville
Mme Ingrid GUINARD
Tél. : 06 77 37 33 03.
- **Conseil local du collège Guettard**
Mme Laure BOUTARD
Tél. : 06 89 94 47 00.
- **Conseil local du Collège de Guinette**
M. Blondel MOUDIO PRISO
blondelmoudiopriso@yahoo.fr
- **Conseil local du Collège Marie-Curie**
Mme Sophie D'HAESE
Tél. : 06 24 99 41 21
- **Conseil local lycée Geoffroy Saint-Hilaire**
Mme Isabelle LINTANF
Tél : 01 60 80 97 07.
lycee.etampes.fcpe@gmail.com
- **Conseil local du Plateau de Guinette**
M. Philippe FOURCAULT
Tél. : 01 64 94 39 28.
philippe-fourcault@orange.fr
- **Conseil local FCPE Saint-Martin**
Mme Sophie D'HAESE
Tél. : 06 24 99 41 21
- **Union locale FCPE**
Mme Marion VANCON
Tél : 06 12 54 29 63.
Mme Laetitia DARRIBERE
Tél : 06 08 16 51 16.

Avant et après l'école

● L'accueil périscolaire

CONTACT :

⇒ Service Facturation :
Avenue du Marché- Franc
Tél. : 01 69 92 13 13

Adapté aux contraintes horaires des parents, l'accueil périscolaire est accessible à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville. Les enfants sont pris en charge par des animateurs diplômés de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne qui proposent chaque jour des activités ludiques et des moments de détente.

Les lieux d'accueils sont ouverts dès 7 h et après les heures de classe jusqu'à 19 h :

Eric-Tabarly, Hélène-Boucher, Jean-de-la-Fontaine, Le Petit Prince, Le Port, Louis-Moreau, Louise-Michel, Pauline-Kergomard.

OBLIGATOIRE :

⇒ Un formulaire sanitaire est à remplir et un certificat médical est à fournir.

● L'école multisports :

CONTACT :

⇒ Service des Sports
19, rue Reverseleux
Tél. : 01 69 92 67 22 - 06 30 23 47 03
educ.sportifs@mairie-etampes.fr

L'école multisports encadrée par des éducateurs sportifs diplômés permet aux enfants de développer leurs capacités physiques et psychomotrices par la découverte de disciplines sportives telles que : football, basket-ball, handball, jeux de raquettes, athlétisme, acrosport, rugby...

Les enfants sont accueillis sur deux sites selon leur âge :

> **Pour les 15 à 36 mois** : Espace Sportif Municipal Louis-Blériot, le vendredi de 9 h à 10 h et de 10 h à 11 h.

> **Pour les 3 à 5 ans** : Centre sportif Michel-Poirier, le mercredi de 9 h à 9 h 45.

> **Pour les 6 à 12 ans** : Centre sportif Michel-Poirier, le mercredi de 10 h à 12 h.

● Les études dirigées :

Proposées par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, elles ont lieu au sein même des écoles élémentaires après la classe. Avec l'aide d'un enseignant ou d'un animateur diplômé, les élèves peuvent ainsi faire leurs devoirs et réviser les cours de la journée.

● Les classes d'environnement :

CONTACT :

⇒ Service scolaire
Avenue du Marché-Franc
Tél. : 01 69 92 13 13

Destinées aux élèves de CM2, elles sont organisées par la Ville au regard des projets proposés par les équipes enseignantes.

En 2018, 275 élèves ont ainsi pu découvrir les châteaux de la Loire, les plages du Débarquement, les volcans d'Auvergne et pour certains s'initier à l'astronomie.



A SAVOIR

La participation financière est fixée selon votre quotient familial.

L'accompagnement des jeunes et des familles !



LE SAVIEZ-VOUS ?

Toutes les écoles élémentaires de la Ville sont dotées d'un équipement haute performance comprenant des tablettes numériques, vidéo-projecteur, P.C portable, borne wifi mobile...

● Le programme de Réussite éducative :

CONTACT :

⇒ Service « Réussite éducative »
Centre social Jean-Carmet
1, avenue des Noyers-Patins - Tél. : 01 60 80 05 29

Accompagner dès la maternelle, des enfants, des adolescents et leur famille.

Qu'est-ce que c'est ?

Un accompagnement individualisé, adapté aux besoins, hors temps scolaire et gratuit pour les familles.

Pourquoi ?

- ⇒ Pour une meilleure réussite dans son parcours de vie.
- ⇒ Pour l'épanouissement personnel de l'enfant.
- ⇒ Pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Comment ça fonctionne ?

- ⇒ Rencontre avec les parents et les partenaires.
- ⇒ Proposition d'un parcours d'accompagnement par une équipe composée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, de psychologues et d'une cheffe de service.
- ⇒ Accompagnement des référents tout au long du parcours.
- ⇒ Rencontres régulières avec la famille et l'enfant.

Les principaux partenaires :

L'Education nationale, la Maison Départementale de Solidarités, les centres sociaux, le CMPP...

● Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) :

CONTACTS :

⇒ Centre Social Jean-Carmet
1, avenue des Noyers-Patins
Tél. : 01 60 80 05 29

⇒ Centre Social Camille-Claudet
119 bis, boulevard Saint-Michel
Tél. : 01 69 95 50 00

⇒ Centre Social Croix-de-Vernailles
16,17,19, rue Jean- Etienne- Guettard
Tél. : 01 69 95 13 60

Le CLAS concerne les élèves du CP à la terminale. Ce dispositif leur apporte une aide aux devoirs et une méthodologie pour l'apprentissage scolaire et leur permet également de participer à des activités culturelles et de sociabilisation.

Des étudiants de niveau supérieur encadrent les élèves et dispensent les cours de soutien scolaire sur 4 sites.

→ Le Centre Social Jean-Carmet

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

⇒ **Elémentaires :**

les lundis, mardis, jeudis de 17 h à 18 h 30.

⇒ **Collégiens et lycéens :**

les lundis, mardis, jeudis de 17 h 30 à 19 h.

ATELIER CULTUREL

⇒ **Elémentaires :** le vendredi de 17 h à 18 h 30.

⇒ **Collégiens lycéens :** le vendredi de 17 h 30 à 19 h.

→ Le Centre social Camille-Claudé :

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

⇒ **Élémentaires :**

les lundis, mardis et jeudis, de 16 h 45 à 18 h.

⇒ **Collégiens et lycéens :**

les lundis, mardis et jeudis, de 17 h 45 à 19 h.

ATELIER CULTUREL

⇒ **pour les élémentaires, collégiens et lycéens :**

le vendredi de 17 h à 18 h 30.

→ Le Centre social Croix-de-Vernailles :

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

⇒ **Élémentaires :**

les lundis, mardis et jeudis, de 16 h 30 à 17 h 30.

⇒ **Collégiens :**

les lundis, mardis et jeudis de 17 h 30 à 18 h 30.

⇒ **Lycéens :**

les lundis, mardis et jeudis de 18 h 30 à 19 h 30.

ATELIER CULTUREL

le vendredi

⇒ **Élémentaires :** 16 h 30 à 17 h 30.

⇒ **Collégiens :** 17 h 30 à 18 h 30.

⇒ **Lycéens :** 18 h 30 à 19 h 30.

→ Le Pôle de proximité du Moulin à Peaux

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

⇒ **Uniquement pour les élémentaires :**

les lundis, mardis et jeudis de 17 h à 18 h 30.

ATELIER CULTUREL

⇒ **Uniquement pour les élémentaires :**

vendredi de 17 h à 18 h 30.



A NOTER

Les ateliers culturels sont élaborés sur différentes thématiques en partenariat avec différents services de la Ville (Musée, BIJ...) et associations.



A SAVOIR

Le tarif de cette prestation est de 2 € par trimestre soit 6 € pour l'année.

● Le Réseau d'Éducation Prioritaire :

Les écoles maternelles Elsa-Triolet et Simone-de-Beauvoir et les 4 groupes scolaires : Le Petit Prince, Jean-de-La-Fontaine, Jacques-Prévert et Eric-Tabarly, ainsi que le collège de Guinette constituent le Réseau d'Éducation Prioritaire. Ce dispositif, au travers d'effectifs de classe allégés, permet de renforcer l'accompagnement et le soutien scolaire et ainsi de favoriser la réussite scolaire des enfants.

● Le Service Minimum d'Accueil (SMA) :

Mis en place avant que la loi de 2008 ne le rende obligatoire, le SMA respectueux du droit de grève fonctionne dans les écoles maternelles et élémentaires les jours de grève dans l'Éducation nationale.

Ce service est encadré par des animateurs diplômés de la Communauté d'Agglomération de l'Étampe Sud-Essonne qui proposent aux enfants une multitude d'activités.

● Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) :

CONTACT :

⇒ BIJ - Espace Centre-Ville

12, rue Magne - Tél. : 01 69 16 17 60

bij@mairie-etampes.fr

Toutes les actions et activités du BIJ sur : Facebook.

BIJ ETAMPES

> Inscription au BIJ ou par mail pour recevoir notre newsletter mensuelle.

Le BIJ un espace ressource pour tous !

Le service de la Ville (label du réseau national IJ) propose un accueil sans rendez-vous pour s'informer et être accompagné dans différentes démarches utiles à un parcours...

Actions collectives, stages, ateliers, visites d'entreprises, forums, entretien individuel ou en groupe... toutes les formes sont proposées sur différents sujets en lien avec l'actualité jeunesse...

Quelles que soient les questions, les interrogations sur les parcours, le BIJ répondra sur les soutiens qui peuvent être mis en place.

EXEMPLES DES DISPOSITIFS SOUTENANT LES PARCOURS DES JEUNES :

→ **APPUI SUR MESURE pour lutter contre le décrochage scolaire**

Cet outil est un soutien aux établissements, aux jeunes et à leur famille, au BIJ une prise en charge d'un élève peut être proposée pour travailler un projet, un comportement, une situation de réparation ou pour rencontrer d'autres jeunes témoignant de leurs parcours. Les exclusions temporaires peuvent être prises en charge autour d'un programme co-construit avec les équipes enseignantes.

Dans les 2 cas, des ateliers de mise en situation, de réflexion, de coaching, de mise en stage sont organisés et personnalisés selon les profils. Ce dispositif de la Ville qui demande une implication des parents s'inscrit en partenariat avec le CIO et la Réussite Educative.

→ **LE COUP DE POUCE pour soutenir les parcours d'étude et de formation**

Ce dispositif municipal consiste en un accompagnement de projet et un soutien financier.

Son objectif est d'apporter des informations, des contacts, des ressources pour le montage de projets individuels ou collectifs, quel que soit leur thématique.

A destination des jeunes Etampois de moins de 26 ans, ce dispositif est aussi un soutien financier pour leur projet d'études, de formation, de séjour d'études ou de stage professionnel à l'étranger. La Ville alloue un budget de 50 000 € par an à ce dispositif.

Pour obtenir cette subvention, les jeunes Etampois doivent constituer un dossier de demande d'aide avec le BIJ afin de se présenter devant le jury mensuel "Coup de pouce" avant de commencer leur projet.

→ **LE TREMPLIN FORMATION JEUNES pour découvrir un parcours de formation dans l'animation**

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) composé de 3 sessions (une session théorique, un stage pratique et une session d'approfondissement) est

proposé chaque année sur Etampes. Ce Bafa est complété par une session de secourisme, des ateliers pratiques, des modules de technique d'animation... le tout pour devenir un animateur aux compétences multiples pour travailler l'été ou pour en faire son métier.

→ **LES STAGES DE REVISIONS SCOLAIRES pour revoir les bases ou approfondir**

Différentes formules de soutien scolaire sont organisées pendant les vacances scolaires ou sur des temps périscolaires : stage d'1 h 30 par jour et par matière (mathématiques, français, anglais et méthodologie), et des mercredis bachotage. Des mises à disposition d'espaces dans les locaux du BIJ pour s'entraîner ou faire ses devoirs en groupe sont aussi proposés ou en individuel ou encore des mises en relation jeune diplômé et famille.

→ **MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE pour les études, un stage, un emploi**

Le BIJ fait partie du réseau « Eurodesk » et à ce titre peut informer le public sur les dispositifs de mobilité en Europe avec Erasmus+ et sur les autres soutiens possibles pour un départ vers l'étranger quel que soit la formule choisie ex : service volontaire européen ou international, Visa Vacances Travail...

→ **ORIENT'METIERS pour découvrir des secteurs professionnels et avoir de l'ambition**

Tout un panel d'activités est proposé à Etampes pour faciliter la définition d'un parcours scolaire et de formation : visites d'entreprises, rencontres avec des professionnels, salon annuel sur un ou plusieurs secteurs d'emploi, des interventions en établissement scolaire et des forums de l'orientation constituent, entre autre, le programme de l'année... Ces actions sont conduites avec le soutien du CIO, de Pôle Emploi et de la Mission Locale, du service Développement économique de la CAESE, des entreprises du territoire et des organismes de formation. Le BIJ avec l'appui de ses partenaires accompagne les jeunes vers la découverte de leur territoire et des secteurs qui recrutent... il participe et organise des jobs dating notamment celui de mars, temps fort

avant l'été pour les emplois saisonniers. Ces actions s'inscrivent comme un enrichissement de l'offre des « Parcours Avenir » définis par l'Education nationale.

→ **PASS SANTE : pour prévenir et prendre soin de soi**

Le forum « Parcours santé » en avril est un rendez-vous incontournable pour bénéficier de dépistages et de rencontres professionnelles pour faire le point sur son état de santé et s'informer. Cette action conduite avec le CDPS et de nombreux partenaires est ouverte au tout public.

Des expositions animées, des ateliers préventifs, des théâtres forums et d'autres formats d'interventions sont mis en place tout au long de l'année pour les publics scolaires afin de les sensibiliser sur des sujets d'actualités : réseaux sociaux, sommeil, addiction, nutrition et conduites à risques sont des thèmes régulièrement programmés avec les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

Ces actions peuvent être mises en œuvre pour les 1^{er} et second degrés. Ces actions s'inscrivent comme un enrichissement de l'offre des « Parcours Santé » définis par l'Education nationale.

→ **PASS CITOYEN : pour accompagner le devenir Adulte**

Forum des préjugés, atelier sur les fondamentaux de la République, atelier être et savoir-être, visite d'institutions, actions autour de la mixité et de la laïcité, rencontres solidaires, point d'actualité et veille d'infos pratiques avec la newsletters mensuelle... Une offre élargie pour connaître ses droits et ses devoirs.

Ces actions s'inscrivent comme un enrichissement de l'offre des « Parcours Citoyen » définis par l'Education nationale.

→ **PASS CULTURE : pour favoriser l'accès à la Culture et élargir ses horizons...**

Le BIJ se positionne comme un acteur ressource et un intermédiaire entre les jeunes et l'accès à la Culture. L'objectif étant à la fois de faire découvrir les lieux culturels et artistiques

sur le territoire mais aussi ceux qui existent en dehors, ce qui va permettre aux jeunes d'enrichir leurs connaissances.

Plus qu'un simple accès à la Culture, ce sont des outils et des connaissances qui sont proposés aux jeunes pour qu'ils s'en saisissent et les réutilisent dans leur orientation scolaire et leur insertion professionnelle.

Un jeune ouvert d'esprit et avec un regard critique sur le monde qui l'entoure est un jeune mieux armé à gérer sa vie, aussi bien personnelle que professionnelle.

DES EXEMPLES D' ACTIONS :

⇒ **Les résidences d'artistes** permettent aux jeunes de monter un projet sur plusieurs mois avec un professionnel qu'ils n'auraient pas pu rencontrer par eux-mêmes mais aussi de faire découvrir aux jeunes les structures locales telles que : Cinétempes, le Conservatoire, la Bibliothèque, etc.

⇒ **Le Parcours lycéens** est un dispositif mis en place par la Région Ile-de-France et la Villette, qui permet à deux classes de lycéens de rencontrer un artiste, de bénéficier d'un atelier d'initiation et de pratique artistique puis d'assister à un spectacle sur scène.

Nous sommes bien dans l'ouverture à la Culture car le prix d'entrée au spectacle, la situation géographique de la Villette ainsi que la programmation ne sont pas accessibles pour beaucoup de jeunes étampois (ou scolarisés à Etampes).

⇒ **La culture scientifique** est également ouverte à tous dans le cadre de la Fête de la Science, des visites d'entreprises et d'écoles en Essonne.

⇒ **Les journées du patrimoine** qui là encore ont pour objectif de faire circuler les publics entre les structures du territoire et de donner accès au patrimoine et à l'histoire de la ville, le BIJ souhaite le faire de façon ludique et participative pour le jeune public.

● Les antennes du BIJ

→ Espace IJ « ZARAFA »

Cet espace situé à Guinette est composé d'une salle de formation équipée en tableau numérique, de postes informatiques permettant l'accueil de groupe ou d'individuel pour la pratique bureautique mais il est également un lieu ressource convivial « *information jeunesse* » de proximité.

CONTACT :

⇒ Espace IJ « ZARAFA »

Avenue des Meuniers - Tél.: 01 60 80 00 44

Horaires d'ouverture :

Mercredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Vendredi : de 9 h à 12 h

Les autres jours sont réservés aux stages et ateliers sur inscription.

→ Le Point Information Jeunesse (PIJ) « Camille-Claudel »

Accessible sans rendez-vous, le PIJ Camille Claudel met à disposition des outils informatiques, soutient les projets et aide à la recherche de stage... il propose les mêmes services que ceux développés en centre-ville.

CONTACT :

⇒ PIJ « Camille-Claudel »

119 bis, bd Saint Michel - Tél.: 01 69 95 50 00

Horaires d'accueils :

Mardi : de 14 h à 18 h

Mercredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Jeudi : de 14 h à 18 h.

LES PERMANENCES DU BIJ EN ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- Collège Marie-Curie, les lundis de 12 h 30 à 14 h.
- Collège Guettard, les mardis de 12 h 30 à 13 h 30.
- Collège de Guinette, les jeudis de 12 h 30 à 14 h.
- Institution Jeanne d'Arc, les vendredis de 12 h 30 à 14 h.
- Lycée Saint-Hilaire, les jeudis de 15 h à 16 h 30.
- Lycée Nelson-Mandela, les mardis de 11 h 30 à 13 h.
- M.F.R Essonne verte, les 2^e et 4^e jeudis de 12 h 30 à 13 h 30.
- Plateforme Saint-Martin les derniers mardis du mois de 16 h à 18 h.

● Espace Public Numérique d'Etampes (EPN)

L'objectif de L'EPN est d'accompagner tous les publics à utiliser Internet et des outils multimédias.

Pour cela L'EPN propose aux jeunes et aux familles une multitude de services en lien avec le multimédia tels que :

- ⇒ L'Accès libre.
- ⇒ Le soutien aux démarches en ligne.
- ⇒ L'Atelier Thématique.
- ⇒ L'Atelier Créatif (10-15 ans).

De plus, l'EPN organise des interventions ponctuelles en « prévention & accompagnement aux usages » et met le multimédia au service des projets conduits sur la ville par le BIJ et ses partenaires locaux.

CONTACT :

⇒ Espace Public Numérique d'Etampes (EPN)

Siège et lieu d'inscription BIJ/EPN

12, rue Magne

Tél. : 01 69 16 17 60

bij@mairie-etampes.fr

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h (fermé le jeudi matin).

SES ANTENNES :

• Quartier de Guinette

→ Espace IJ ZARAFA

Avenue des Meuniers

Tél. : 01 60 80 00 44

Horaires d'ouverture:

– Mercredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

– Vendredi : de 9 h à 12 h.

Les autres jours sont réservés aux stages et ateliers.

• Quartier Saint-Michel

→ P.I.J Camille-Claudel

119 bis, boulevard Saint-Michel

Tél. : 01 69 95 50 00

Horaires d'ouverture:

– Mardi : de 14 h à 18 h.

– Mercredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

– Jeudi : de 14 h à 18 h.

Les accès aux postes sont libres et les ateliers et stages sont programmés tout au long de l'année.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- > Une fiche administrative et un règlement intérieur sont à remplir et à signer, sur présentation d'une pièce d'identité.
- > Pour les mineurs, un parent doit être présent obligatoirement pour validation.
- > Une fois la démarche effectuée un compte vous est attribué. Ce compte permet un accès libre dans tous les E.P.N de la Ville.

● Le C.I.O (Centre d'Information et d'Orientation) :

CONTACT :

⇒ Centre d'Information et d'Orientation
21, promenade des Prés
Tél. : 01 69 92 10 60
Direction : Sylvie Pierson
cio-etampes@ac-versailles.fr
www.ac-versailles.fr/cio-etampes

Le CIO est un service public et gratuit de l'Éducation nationale.

Lieu d'écoute et d'accueil pour les collégiens, lycéens, étudiants, jeunes en rupture de scolarité et jeunes adultes. Les psychologues de l'Éducation du CIO, spécialisés dans le conseil en orientation aident et conseillent les jeunes et leur famille dans l'élaboration des projets scolaires et professionnels, ainsi que la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves, grâce à leur expertise en psychologie de l'orientation.

Elles reçoivent sans rendez-vous :

- ⇒ Tous les matins de 9 h à 12 h 30 (sauf le mardi matin : uniquement en accueil documentaire).
- Les après-midis sur rendez-vous uniquement :**
- ⇒ Du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h.
- ⇒ **Le mercredi après-midi** : avec ou sans rendez-vous.
- ⇒ **Le samedi matin**, de 9 h 30 à 12 h 30, uniquement sur rendez-vous (selon planning).

⇒ **Pendant les vacances** : le CIO est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, rendez-vous le matin, sans rendez-vous l'après-midi.

● Le P.A.E.J (Point Accueil Ecoute Jeunes) :

CONTACT :

⇒ **Le Point accueil Ecoute Jeunes**
10, rue de la Plâtrerie
Tél. : 01 69 78 36 04
P.A.E.J@oppelia.fr

Horaires d'ouverture :

- > **Lundi** : de 9 h à 13 h et de 14 h à 20 h.
- > **Mardi** : de 14 h à 20 h.
- > **Mercredi** : de 10 h à 13 h et de 14 h à 20 h.
- > **Samedi** : de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h.

Le P.A.E.J s'adresse aux jeunes de 10 à 25 ans et à leur famille.

Ce lieu d'accueil gratuit respecte les règles de confidentialité et d'anonymat. Les équipes du P.A.E.J soutiennent et aident les jeunes en état de souffrance due à un mal-être, à des tensions familiales, à des difficultés scolaires, à l'emploi, à des addictions etc.

● Le Centre de Protection Maternelle et Infantile :

CONTACT :

⇒ **Le Centre de Protection Maternelle et Infantile**
21, rue Jean-Baptiste-Eynard - 91150 Etampes
Tél. : 01 64 94 04 96

Le Centre de P.M.I est un service du Conseil départemental.

C'est un lieu de prévention où une équipe médico-psycho-sociale accueille et accompagne les futurs pères et mères, les parents et les enfants de moins de 6 ans.

Le centre propose des consultations médicales et psychologiques sur rendez-vous.

● Le Centre de Planification et d'Éducation familiale du Conseil départemental de l'Essonne :

CONTACT :

⇒ Centre de Planification et d'Éducation familiale
21, rue Jean-Baptiste-Eynard
Tél. : 01 64 94 04 96

Le Centre de planification et d'éducation familiale est un lieu d'information et d'écoute. Il est possible d'y consulter un médecin, une sage-femme, une infirmière et d'obtenir des informations sur la contraception, la contraception d'urgence, la prévention et le dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST), l'IVG, le suivi de grossesse.

JOURS ET HORAIRES DU CENTRE DE P.M.I ET DU CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE

- > Lundi, mardi et mercredi: de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
- > Jeudi : de 13h 30 à 17 h.
- > Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

● Ateliers Groupe familles :

CONTACTS ET INSCRIPTIONS :

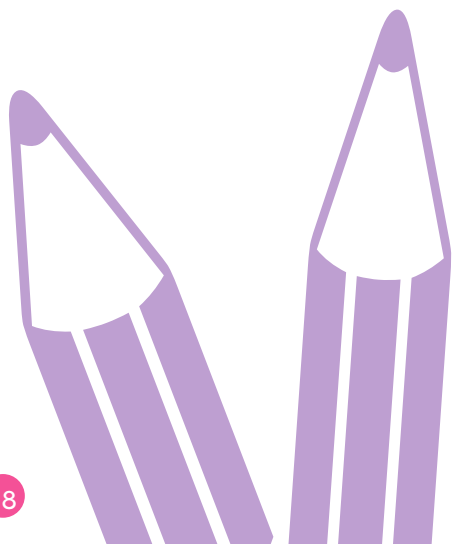
⇒ Centre social Jean-Carmet
1, avenue des Noyers-Patins
Tél. : 01 60 80 05 29

⇒ Centre social Camille Claudel
119 bis, boulevard saint-Michel
Tél. : 01 69 95 50 00

⇒ Centre social Croix-de-Vernailles
16, 17, 19 rue Jean Etienne Guettard
Tél. : 01 69 95 13 60

Ces espaces ouverts aux parents et aux enfants ont pour objectif de créer du lien social, de favoriser l'intégration et de renforcer les rencontres et les échanges.

Ces ateliers se déroulent deux fois par semaine au Centre social Jean-Carmet et à la plateforme multiservices du quartier de la Croix-de-Vernailles (17-19 rue Jean-Etienne-Guettard) le mardi et jeudi de 14 h à 16 h. Et uniquement le jeudi de 14 h à 16 h au Centre social Camille-Claudé.



Les aides bienvenues

● L'Allocation Etampoise de Rentrée :

Pour les familles étampoises qui ne perçoivent pas de prestations de la CAF, la Ville via son CCAS a créé l'Allocation Etampoise de Rentrée afin de les aider à assumer le coût de la rentrée scolaire.

- ⇒ Pour les enfants de 2 à 5 ans : 70 €.
- ⇒ Pour les enfants de 6 à 10 ans : 288 €.

Document à fournir :

- ✓ Pièce d'identité des deux parents ;
- ✓ Livret de famille ;
- ✓ Justificatif de domicile ;
- ✓ Avis d'imposition ou de non-imposition 2018 sur les revenus 2017 ;
- ✓ Les deux derniers justificatifs des prestations CAF (août et septembre) ;
- ✓ Certificat de scolarité.

Les inscriptions s'effectueront du 3 septembre au 12 octobre au CCAS rue des Marionnettes et dans les permanences du Centre Communal d'Action Sociale.



CONTACTS :

⇒ Centre Communal d'Action Sociale
Rue des Marionnettes

Horaires d'ouverture :

- Lundi : de 13 h 30 à 17 h 30. (fermé le lundi matin)
- Mardi : de 10 h à 17 h 30.
- Du mercredi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

PERMANENCES :

⇒ Quartier Saint-Michel :
Centre social Espace Camille-Claudet
119 bis, bd Saint Michel

Tél. : 01 69 95 50 00

Horaires d'ouverture :

Tous les jeudis de 9 h à 12 h.

⇒ Quartier de Guinette :
Centre social Espace Jean-Carmet
1, avenue des Noyers-Patins

Tél. : 01 60 80 05 29

Horaires d'ouverture :

Tous les jeudis de 14 h à 17 h.

⇒ Quartier Croix-de-Vernailles :
Centre social Croix-de-Vernailles
Tél. : 01 69 95 13 60

Horaires d'ouverture :

Tous les mardis de 13 h 30 à 17 h.

⇒ Pôle de proximité et de services :
5 ter, boulevard Pasteur
Tél. : 01 82 92 00 06

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.

● La cantine à 0,15 € :

Les familles étampois rencontrant une situation financière difficile et temporaire peuvent bénéficier d'une facturation réduite à 0,15 €.

L'attribution de ce tarif est soumise à certaines conditions :

⇒ La demande est examinée par la Commission sociale via le Centre Communal d'Action Sociale. Cette mesure est valable 3 mois et peut être reconduite de façon exceptionnelle sur demande de la famille et après réexamen de sa situation.

⇒ L'implication de la famille est indispensable. Elle doit mettre tout en œuvre pour rééquilibrer son budget (dossier de surendettement, suivi budgétaire, régularisation du dossier CAF, indemnités journalières...).

⇒ Le quotient familial doit impérativement avoir été calculé.

50 % du tarif défini par le calcul du quotient est appliqué quand la famille ne remplit plus les conditions d'attribution.

IMPORTANT : si les factures établies avec le tarif préférentiel ne sont pas acquittées, le dispositif est annulé.

● Les études dirigées à 1 € par mois et les accueils de loisirs à 1 € par jour :

CONTACTS :

⇒ Centre Communal d'Action Sociale

Rue des Marionnettes

Tél. : 01 69 92 68 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

• Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

• Mardi : de 8 h 30 à 18 h.

⇒ Service facturation

Avenue du Marché- Franc

Tél. : 01 69 92 13 13

Le tarif de 1€ peut être accordé pour les études dirigées et les accueils de loisirs pour les familles temporairement en difficulté

financière. Les démarches et conditions sont similaires à celle de la cantine 0,15 €.

● Les aides de la Caisse des écoles :

La Caisse des Ecoles est un établissement public communal, de par ses différentes actions, elle contribue à améliorer la qualité de vie scolaire des enfants en participant :

⇒ Aux sorties de fin d'année scolaire et aux spectacles de fin d'année civile par le versement d'une subvention de 1,52 € par élève.

⇒ Aux aides à projets issus des équipes enseignantes (prise en charge de bus, entrées à des spectacles, zoos...)

⇒ Au renouvellement des livres dans les bibliothèques scolaires, 150 € versé à chaque école.

⇒ En versant une bourse de rentrée scolaire d'un montant de 16 € aux élèves entrant au CP et 31 € aux élèves passant en 6^e.

⇒ En offrant un ouvrage à chaque élève quittant le CM2.

Elle octroie également :

⇒ 16 € aux élèves entrant au CP dans une école élémentaire de la Ville.

⇒ 31 € sont attribués aux enfants passant en 6^e.

Ces sommes sont versées aux familles par le Trésor Public sur présentation d'un courrier de la Mairie, du livret de famille et d'une pièce d'identité.

● Le dispositif Coup de pouce :

Ce dispositif de la Ville d'Etampes est réservé aux jeunes Etampois de moins de 26 ans pour les accompagner à la réussite de leurs parcours d'études et de formations. Il s'agit d'une aide complémentaire pouvant soutenir jusqu'à 1500 € un projet en lien avec un cursus scolaire et/ou de formation. Ce soutien n'intervient qu'après les aides de droit commun (bourse scolaire, de mobilité ...).

Un dossier est à constituer auprès du Bureau Information Jeunesse (01 69 16 17 60). Présentation du projet par le jeune devant un Jury municipal tous les mois.

● Le Pass'Rentrée

Essayer avant de s'engager !

Le Pass'Rentrée mis en place par la Ville d'Etampes en partenariat avec les associations offre aux jeunes Etampois l'opportunité de pratiquer à l'essai plusieurs disciplines avant de s'inscrire pour l'année.

● Les aides supplémentaires :

⇒ L'allocation de rentrée scolaire de la CAF. Cette allocation est destinée aux familles dont les enfants ont entre 6 et 18 ans. Le montant est variable selon l'âge de l'enfant. Le versement est soumis à certaines conditions.

Les montants des allocations pour la rentrée 2018

ÂGES	MONTANTS
6-10 ans	369,57 €
11-14 ans	389,96 €
15-18 ans	403,48 €

ATTENTION ! Les parents d'adolescents de 16 à 18 ans ont obligation de confirmer en ligne sur le site www.caf.fr que leur enfant est toujours scolarisé, étudiant ou apprenti pour la rentrée 2018.

Pour les familles non allocataires la demande se fait auprès de la CAF ou de la MSA.

Pour tout savoir sur cette prestation, le site Internet est à votre disposition :

www.caf.fr.

● Les permanences caf.fr :

Le Centre social Camille-Claudiel met à disposition un ordinateur, tous les jours de la semaine afin d'effectuer les démarches sur le site Internet de la CAF en toute confidentialité. Un membre de l'équipe est présent pour apporter son aide.

NOUVEAU !

Les agents du Centre social Jean-Carmet accueillent et accompagnent les familles dans leurs démarches sur le site caf.fr du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Un agent Caf assure des rendez-vous toute la journée du vendredi.

CONTACTS :

⇒ Centre social Camille-Claudiel

119 bis, boulevard Saint-Michel

Tél. : 01 69 95 50 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

⇒ Centre social Jean-Carmet

1, avenue des Noyers-Patins

Tél. : 01 60 80 05 29

● Les aides attachées au collège et au lycée

Plusieurs aides peuvent être octroyées aux collégiens et lycéens :

l'allocation de rentrée scolaire, les bourses de lycée/collège, les bourses au mérite, la bourse de reprise d'études des 16/18 ans, le fonds social lycéen, le fonds social pour les cantines, etc. Le secrétariat de l'établissement fréquenté est le principal interlocuteur.

● Obtenir une bourse

Le simulateur de bourse permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2018. Il vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé (lycée ou collège).

http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html#Le_simulateur_de_bourse_de_lycee

La demande de bourse en ligne est généralisée à tous les établissements publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services.

● Fonds sociaux

Ils permettent d'apporter une aide exceptionnelle à un élève pour faire face à des dépenses de scolarité (exemple cantine).

● Les bons plans

Sur le Facebook Bijetampes des bons plans pour les familles et les jeunes sont régulièrement publiés. Un seul clic pour en bénéficier !

● Le ticket loisirs jeunes de la Caf

Le ticket loisirs jeunes est une aide de la CAF qui permet de favoriser l'accès aux enfants âgés de 6 à 15 ans à certaines activités sportives, culturelles ou artistiques. Elle prend en charge partiellement ou en totalité les frais d'adhésion.

Son attribution est soumise à conditions de ressources et est réservée uniquement aux familles allocataires.

Les familles concernées reçoivent automatiquement un formulaire à remplir « **Ticket loisirs jeunes** » pour chaque enfant bénéficiaire.

CONTACT :

⇒ Caf

Site : www.caf.fr – rubrique « Ma Caf »

Tél. : 0 810 25 91 10

● Le ticket loisirs Région

Chaque année la Région propose aux villes de déposer une demande de tickets loisirs afin de rendre accessibles les Iles de Loisirs à un grand nombre de familles dont le coût ponctuel et/ou répété de cette sortie est un frein à des vacances réussies. La piscine, la luge, l'accrobranche, la patinoire... font partie de l'offre de l'île de loisirs d'Etampes.

> Renseignement auprès des centres sociaux et du Bureau Information Jeunesse.

● Le Tremplin Citoyen du Département

Destiné aux jeunes Essonnien(ne)s de 17 à 25 ans, ce dispositif consiste en un soutien financier de 400 € pour un projet Santé, Logement, Transport ou d'Etudes et Formations en contrepartie d'un engagement de 40 h de bénévolat (35 h si le jeune a son PSC1).

Les démarches peuvent être faites en autonomie auprès des services du Département au **01 60 91 93 65** ou au **01 60 91 93 54** en téléchargeant le dossier sur le site. Ou auprès du Bureau Information Jeunesse d'Etampes **01 69 16 17 60** qui accompagne tous les jeunes dans la constitution de leur dossier.

● Le Dispositif Culture du Cœur

L'association nationale Culture du cœur, propose à de nombreux partenaires d'être des Relais Culture du Cœur et à ce titre de faire bénéficier les familles, sous certaines conditions, de sorties gratuites en lien avec des spectacles, du théâtre, du cinéma... sur Etampes, le département ou la région parisienne.

Pour découvrir l'offre mis en ligne :
www.culturesducoeur.org

> Pour plus de renseignements, contacter le BIJ ou le centre social le plus proche de chez vous.

Jeunes citoyens

● Le Conseil Municipal Jeunes : des jeunes actifs et impliqués.

CONTACT :

⇒ BIJ

12, rue Magne

Tél. : 01 69 16 17 60

bij@mairie-etampes.fr

Le CMJ : des jeunes engagés et impliqués pour leur Ville.

Le Conseil Municipal Jeunes est composé d'une cinquantaine d'élèves, élus pour 2 ans à partir du CM2, de toutes les écoles élémentaires d'Etampes. Il fonctionne les mercredis après-midis de septembre à juin.

Le CMJ permet d'associer les jeunes à la vie locale, de développer leur engagement citoyen autour des thématiques comme :

- ⇒ Développement durable
- ⇒ Solidarité
- ⇒ Citoyenneté
- ⇒ Communication
- ⇒ Santé...

Ils ont ainsi à leur actif des projets tels que : la formation des gestes de premiers secours, la participation au Téléthon, la kermesse avec les aînés de la résidence de Clairefontaine, la création d'une tisanière éphémère...

Les CMJ bénéficient aussi de sorties pour découvrir nos institutions et ses fondamentaux.



A SAVOIR

Pour suivre l'actualité du CMJ : 2 possibilités sont offertes le Facebook du BIJ relate les actions quotidiennement et la newsletter mensuelle !



S'amuser, se détendre

● Les accueils de loisirs pour les mercredis et les vacances :

Pour répondre aux besoins des parents qui ne peuvent prendre de congés lors des vacances scolaires, un accueil sur mesure leur est proposé. Les accueils de loisirs proposent un éventail d'activités et de sorties en fonction de l'âge des enfants visant à favoriser leur épanouissement et leur autonomie tout en s'amusant.

LES ENFANTS EN ÉCOLE MATERNELLE (3-6 ANS) SONT ACCUEILLIS AU SEIN DES ÉCOLES :

- ⇒ Eric-Tabarly,
- ⇒ Louise-Michel,
- ⇒ Hélène-Boucher.

POUR LES ENFANTS EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (6 -12 ANS) C'EST SUR LE SITE DE VALNAY QU'ILS SE RETROUVENT.

Les accueils de loisirs sont ouverts le mercredi et pendant les vacances scolaires toute la journée.

INSCRIPTIONS ET FACTURATION :

- ⇒ Service scolaire et service facturation
Avenue du Marché-Franc
Tél : 01 69 92 13 13

INFORMATION :

- ⇒ Service Enfance de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois-Sud-Essonne
76, rue Saint-Jacques
Tél. : 01 64 59 24 41

● Les accueils de loisirs des Maisons de quartiers :

POUR LES 6-11 ANS :

- ⇒ **Planète Mômes du Centre social Jean-Carmet**, réservé aux enfants des quartiers de Guinette et Hauts-Vallons. Il fonctionne de 8 h 30 à 17 h 30 avec ou sans restauration.

- ⇒ **L'enfant prodigue du Centre social Camille-Claudiel** accueille uniquement les enfants habitant le quartier Saint-Michel de 8 h 30 à 17 h 30.

- ⇒ **L'accueil de loisirs de la Croix-de-Vernailles** hébergé par l'école Jean-de-La-Fontaine, est destiné aux enfants du quartier. Il est ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

POUR LES 12 - 17 ANS :

Le service Animation et Médiation propose des animations et des sorties pour les adolescents en accueils de loisirs ouverts (pas d'horaire d'arrivée ni de départ hormis les jours de sortie) au sein des quartiers de Guinette, Croix-de-Vernailles et Emmaüs Saint-Michel.



A SAVOIR

- > Les enfants ont la possibilité de participer à ces accueils de loisirs par demi-journée.
- > Pour l'Enfant prodigue et la Croix-de-Vernailles il n'existe pas de service de restauration.

IMPORTANT :

valables pour tous les accueils de loisirs :

- > les bulletins d'inscription sont à retirer auprès des directeurs des accueils de loisirs.
- > un certificat médical est obligatoire pour toutes les inscriptions en accueils de loisirs.

INFORMATION ET INSCRIPTIONS :

- ⇒ Centre social Jean-Carmet
Service Animation et Médiation
1, avenue des Noyers-Patins - Tél. : 01 60 80 05 29
- ⇒ Centre social Camille-Claudiel
119 bis, boulevard Saint-Michel - Tél. : 01 69 95 50 00
- ⇒ Centre social de la Croix-de-Vernailles
16, 17, 19 rue Jean-Etienne-Guettard - Tél. : 01 69 95 13 60

● Les Maisons de quartier :

Véritables espaces d'accueil, d'échanges et de rencontres, parfaitement intégrés dans la vie des quartiers, les Maisons de quartier développent, en partenariat avec les associations de nombreuses actions éducatives et de loisirs en direction des familles.

CENTRE SOCIAL ESPACE JEAN-CARMET :

- ⇒ **DE 0 À 3 ANS** : atelier éveil musical, d'éveil artistique et des racontines.
- ⇒ **DE 3 À 12 ANS** : atelier d'arts plastiques.

LE POINT LECTURE :

- ⇒ **OUVERT À TOUS LES ÂGES**, cet espace dédié à la lecture ou à l'emprunt de livres, est aussi réservé aux jeux et aux activités le mercredi après-midi.

Ce service est gratuit et est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17 h à 19 h et les mercredis de 11 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

CENTRE SOCIAL ESPACE CAMILLE-CLAUDEL :

- ⇒ **DE 0 À 3 ANS** : atelier d'éveil artistique « Les souris vertes ».
- ⇒ **POUR TOUS LES ÂGES** : Le Pôle du Savoir et de la Connaissance dispose de 2 500 livres à consulter ou à emprunter. Dans cet espace sont également organisés des ateliers de loisirs : arts plastiques, modelage, sophrologie, do it yourself (faites le vous-même), initiation à l'utilisation de tablettes, des expositions, des spectacles jeunes publics.

LES PORTES OUVERTES :

- ⇒ Le 1^{er} mercredi de septembre pour le Centre social Espace Jean-Carmet.
- ⇒ Le 2^e mercredi de septembre pour le Centre social Camille-Claudel.

Ces portes ouvertes, donnent l'occasion de découvrir les ateliers proposés, de s'inscrire, de rencontrer les animateurs des Maisons de quartiers, les associations et les permanenciers présents toute l'année.

CENTRE SOCIAL DE LA CROIX-DE-VERNAILLES :

- ⇒ **DE 12 À 36 MOIS** : ateliers éveil artistique. (Hors période vacances scolaires).
- ⇒ **DE 6 À 11 ANS** : accueil de loisirs.
- ⇒ **POUR LA FAMILLE** : ateliers jeux en famille 1 samedi par mois.
- ⇒ **LES ATELIERS « PARENT THÈSE »** : tous les mardis et jeudis hors période des vacances scolaires. (Hors période vacances scolaires).

PÔLE DE PROXIMITÉ ET DE SERVICES :

Ouvert depuis 2017, le Pôle de proximité et de services offre aux habitants des quartiers de Saint-Gilles, Saint-Martin et Petit-Saint-Mars un espace convivial où sont à leur disposition :

- ⇒ Une équipe composée d'animateurs sociaux, des éducateurs,
- ⇒ Le BIJ présent tous les 4^e mardis de chaque mois de 16 h à 18 h pour informer dans de divers domaines tels que : la Culture, l'insertion sociale, l'orientation, la formation, l'emploi, la santé.
- ⇒ Un soutien à la réussite scolaire,
- ⇒ Des permanences pour être accompagné et écouté (CCAS, bailleur, écrivain public).

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

⇒ **Centre social Jean-Carmet**
Service Animation et Médiation
1, avenue des Noyers-Patins
Tél. : 01 60 80 05 29

⇒ **Centre social Camille-Claudel**
119 bis, boulevard Saint-Michel
Tél. : 01 69 95 50 00

⇒ **Centre social de la Croix-de-Vernailles**
16, 17, 19, rue Jean-Etienne-Guettard
Tél. : 01 69 95 13 60

⇒ **Pôle de proximité et de services**
5 ter, boulevard Pasteur
Tél. : 01 82 92 00 06
Ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.

● Le Pôle de développement culturel des quartiers :

CONTACT :

⇒ Le Pôle de développement culturel des quartiers
Centre social Espace Jean-Carmet
1, avenue des Noyers-Patins
Tél. : 01 60 80 05 29

Un accès à la Culture pour tous !

Les habitants des quartiers de Guinette, Croix-de-Vernailles et Saint-Michel peuvent assister à des spectacles, des concerts et des pièces de théâtre. Le billet d'entrée est à 3 € pour les moins de 18 ans et de 5 € pour les 18 ans et plus.

● Le studio de répétition :

CONTACT :

⇒ Centre Social Espace Jean-Carmet
1, avenue des Noyers-Patins
Tél. : 01 60 80 05 29

Le Centre social Espace Jean-Carmet a aménagé un studio de répétition professionnel entièrement équipé, insonorisé et climatisé afin d'accueillir tous les musiciens (groupes ou solo) de tous les âges et de tous niveaux.

● Le service Animation du patrimoine - Pays d'Art et d'histoire

CONTACT :

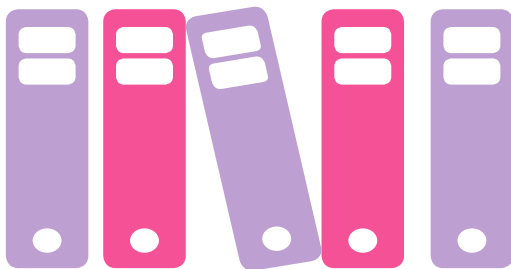
⇒ Le service Animation du Patrimoine
Hôtel Anne-de-Pisseleu – Place de l'Hôtel-de-ville et des Droits de l'Homme
Tél. : 01 69 92 69 00

● Le Musée intercommunal d'Etampes

Cour de l'Hôtel-de-Ville - Place de l'Hôtel-de-Ville et des Droits de l'Homme
Tél. : 01 69 92 69 12
musee@caese.fr

Le Musée intercommunal retrace toute la vie locale au travers de ses nombreuses collections et multiples disciplines :

- ⇒ La paléontologie, l'archéologie, les Beaux-Arts, l'art contemporain et l'ethnologie.
- ⇒ Le service pédagogique participe également aux projets de classes pour tous les niveaux scolaires. Des ateliers viennent compléter les visites du Musée.
- ⇒ Des ateliers de sensibilisation au patrimoine local et aux collections du Musée sont organisés tout au long de l'année pour les enfants.



● Les Archives municipales :

CONTACT :

⇒ Les Archives municipales
4, rue Sainte-Croix
archives.municipales@mairie-etampes.fr
Tél. : 01 64 94 85 07
Horaires d'ouverture :
Du mardi au samedi sur rendez-vous.

Lieu incontournable pour tout savoir sur l'histoire d'Etampes et de sa région depuis le Moyen Âge. Les documents peuvent y être gratuitement consultés sur place. Un cycle de conférences est proposé de septembre à juin (programme sur simple demande).



A SAVOIR

Pour consulter les Archives, une pièce d'identité doit être présentée. Il n'est pas obligatoire d'être majeur. Le prêt à domicile est exclu, mais la prise de photos numérique est autorisée.

● L'atelier d'Arts plastiques :

CONTACT :

⇒ L'atelier d'Arts Plastiques
11, rue de la Vigne
Inscriptions auprès du Service Culturel à l'Hôtel Anne de Pisseleu
Service.culturel@caese.fr
Tél. : 01 69 92 69 07
N° de l'atelier : 01 64 94 88 70 (aux heures de cours)

A partir de 7 ans, du lundi au vendredi, les enfants peuvent accéder à l'Ateliers d'Arts Plastiques. Des cours sont aussi destinés aux lycéens préparant l'option Bac.

Pour développer les facultés créatrices des enfants, une équipe de professionnels leur enseigne et les aide à travers différents cours : dessin, peinture, aquarelle, pastel, gouache, peinture à l'huile ou encore gravure.

● Le Théâtre intercommunal :

CONTACT :

⇒ Le Théâtre intercommunal
Rue Léon-Marquis
Réservations et renseignements
service.culturel@caese.fr
Tél. : 01 69 92 69 07
Facebook : Théâtre intercommunal d'Étampes

La saison culturelle 2018-2019 du Théâtre intercommunal d'Étampes débutera en octobre avec une programmation variée et de grande qualité. Ce Théâtre à l'italienne unique dans le département accueillera du théâtre, du cirque, du mime, de la danse, de la musique, des spectacles jeune public...

Le Théâtre intercommunal d'Étampes est soutenu par le Conseil départemental de l'Essonne pour sa programmation et ses actions culturelles dans le cadre du Contrat Culturel du Territoire. De nombreuses représentations sont dédiées au public scolaire et des séances d'action culturelle sont régulièrement organisées en amont des spectacles, au sein

des écoles, collèges et lycées du territoire. Des spectacles adaptés aux tout-petits sont proposés tout au long de l'année.

⇒ Les spectacles sont proposés à des tarifs très accessibles (de 3 à 15 €, exceptionnellement 20 € pour les programmations « têtes d'affiche »).

⇒ Un abonnement permet la découverte de 4 spectacles pour 50 €.

⇒ La carte famille à 30 € comprend 2 billets adultes et 2 billets enfants pour un même spectacle.

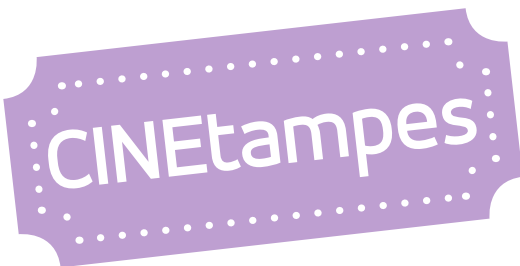
● CINÉtampes :

CONTACT :

⇒ CINÉtampes
Théâtre intercommunal d'Étampes
Rue Léon-Marquis
Répondeur : 01 60 80 18 77
Renseignements au Service culturel intercommunal
cinetampes@caese.fr
Tél. : 01 69 92 69 14

Salle Art et Essai, CINÉtampes propose du cinéma d'auteurs, des films d'animation, des documentaires, des soirées thématiques (Ciné-Philo ou Ciné-Peinture), et ciné-concerts...

CINÉtampes travaille aussi en étroite collaboration avec les établissements scolaires de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de l'Étampeois Sud-Essonnes avec les dispositifs « Ecole » « Collège » « Lycéens et apprentis au cinéma ».



● Le Conservatoire de Musique (CRI) service intercommunal :

CONTACT :

⇒ Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne

19 bis, rue Louis-Moreau

Tél. : 01 64 59 26 76

conservatoire.etampes@caese.fr

Plus d'informations sur www.etampois-sudessonne.fr

Donner aux élèves le goût et les moyens de jouer ensemble, faire partager la musique, telle est la mission du CRI. Les ateliers instrumentaux et vocaux (jazz, classique, musiques actuelles et traditionnelles, MAO...) font partie intégrante de l'apprentissage individuel. L'enseignement de plus de 20 instruments y est dispensé.



A SAVOIR

L'option facultative de musique au baccalauréat est proposée aux lycéens de terminale.

● La Bibliothèque Diane-de-Poitiers

CONTACT :

⇒ Bibliothèque Diane-de-Poitiers

4, rue Sainte-Croix

Tél. : 01 64 94 05 65

etampes.c3rb.org

HORAIRES D'OUVERTURE :

> Mardi : de 16 h à 18 h.

> Mercredi : de 9 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h.

> Vendredi : de 14 h à 18 h 30.

> Samedi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

La Bibliothèque intercommunale Diane-de-Poitiers, permet à tous les amoureux de lecture d'emprunter gratuitement des livres, des films et des CD.

L'équipe de la Bibliothèque organise tout au long de l'année des ateliers, des expositions et invite régulièrement les lecteurs à assister à des spectacles.

⇒ POUR LES 0-4 ANS :

Racontines musicales séance d'éveil autour des contes et des instruments.

⇒ POUR LES 5 ANS ET PLUS :

Heures du Conte, séance pour s'évader dans le monde des contes et des histoires.

⇒ POUR LES 6 ANS ET PLUS :

Ateliers Jeux de société pour partager des moments de convivialité et découvrir ou redécouvrir une multitude de jeux.

⇒ POUR LES 8 ANS ET PLUS :

NOUVEAUTÉ :

Cette année, le prix MANGAWA arrive en bibliothèque. Tous les lecteurs sont invités à participer à la quatorzième édition du prix lecteur manga le plus important organisé en France. Un véritable moment convivial à partager !

● Bibliothèque Ulysse :

CONTACT :

⇒ Bibliothèque Ulysse

6-8, rue Jean-Etienne Guettard

Tél. : 01 69 78 06 67

HORAIRES D'OUVERTURE :

> Mardi : de 16 h 30 à 18 h

> Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 à 18 h

> Samedi : de 14 h à 17 h.

La bibliothèque Ulysse met à disposition des enfants de 0 à 14 ans un très large choix de livres (albums, romans, bandes dessinées, mangas, documentaires...) ainsi que des DVD. Des animations, des spectacles, des expositions, des ateliers sont régulièrement proposés (spectacles, expositions, heures du conte, concerts...)

⇒ POUR LES TOUT-PETITS ET LEURS ACCOMPAGNANTS :

Les p'tites oreilles, séance d'éveil pour partir à la découverte du livre autour d'histoires, de comptines et jeux...

⇒ POUR LES 5 ANS ET PLUS :

Club lecture, pour parler de livres en compagnie des bibliothécaires. Ateliers Jeux de Société, pour se divertir, partager des moments de convivialité et découvrir ou redécouvrir une multitude de jeux.



A NOTER

Les programmes complets des animations de ces deux bibliothèques sont disponibles sur chaque site et sont à découvrir sur le site Internet : etampes.c3rb.org et sur www.etampes.fr > guides

Modalités de prêt valables pour l'ensemble des bibliothèques :

Pour s'inscrire et obtenir sa carte de lecture gratuitement, il suffit de présenter un justificatif de domicile et une autorisation parentale pour les enfants mineurs.

● Lire et faire lire :

Pour donner aux enfants l'envie de lire, une fois par semaine dans les écoles élémentaires Les Prés, Jacques-Prévert et l'école maternelle Louise-Michel, un rendez-vous intergénérationnel est animé par des bénévoles.



Mes notes :



Les règles de vie en communauté

La pause déjeuner :
on respecte les règles de vie en
collectivité !

Afin que la pause déjeuner se passe dans une ambiance conviviale et agréable, des règles de base doivent être respectées tant à l'égard des autres enfants que du personnel mais aussi du matériel et de la nourriture.

**Le soir, on ne laisse pas son enfant
seul dans la rue !**

La circulation des mineurs de moins de 13 ans est réglementée pendant les congés scolaires. Un arrêté municipal pris en 2001 précise qu'un enfant de moins de 13 ans ne peut circuler seul dans la Ville de 23 heures à 6 heures.
Merci aux parents de contribuer au respect de cette mesure qui vise à protéger les enfants.

Mes notes :



La France, un pays laïc

"La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés sont un devoir de l'Etat."

Préambule de la Constitution de la IV^e République.

"La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte."

Article 2 de la loi du 9 décembre 1905.

"La Laïcité constitue une conquête à préserver et à promouvoir, de portée universelle."

Henri Pena-Ruiz.



Mairie d'Etampes
Place de l'Hôtel-de-Ville et des Droits de l'Homme
www.mairie-etampes.fr